



Comité technique du CMN : Et le monologue social fut...



Était inscrite à l'ordre du jour de ce comité technique une nouvelle réorganisation du siège et ce, pour avis.

La CGT et la CFDT avaient demandé la veille le report du point afin que l'on puisse discuter de cette réorganisation et de ses conséquences pour les agents en matière d'organisation et conditions de travail.

En effet, une circulaire ministérielle spécifie que le CHSCT doit être convoqué préalablement pour donner un avis éclairé au comité technique. Cela aurait permis d'ouvrir davantage les discussions sur différents points d'inquiétude. De plus, le dossier présenté au comité technique, communiqué seulement huit jours auparavant, laissait de nombreuses zones d'ombre : le projet n'avait même rien de semblable à ce qui avait été évoqué trois semaines auparavant, lors d'une réunion qui avait pour thème : les aménagements des postes de travail à Sully et Domino, et non d'un nouvel organigramme !

En matière de dialogue social, M. Philippe Béval considère qu'il peut faire passer auprès des représentants des personnels un changement d'organigramme comme une simple réorganisation de bureaux –voire de site pour certains agents– un soir à 17 heures sans documentation aucune. Nous avons pourtant dit à cette occasion que les deux réorganisations précédentes avaient laissé des traumatismes encore vivaces aujourd'hui. Par ailleurs, M. Béval s'est engagé en 2013 à ne plus faire de réorganisation où des agents seraient contraints de changer de site. Cinq ans plus tard, on fait courir les mêmes risques...

Malgré ces avertissements, M. Béval a inscrit ce point en comité technique de ce jour directement pour avis. Pourquoi tant de précipitation ? Parce qu'il faut que cela passe absolument au conseil d'administration du 29 novembre ! Qu'en pensent les agents ? Qu'en pensent les représentants du personnel ? Qu'ont-ils à dire ? Qu'importe, le calendrier est posé et qu'importent les avis qui seront donnés lors des instances !

C'est pourquoi, la CGT et la CFDT ont quitté l'instance considérant que s'il n'avait que faire du dialogue social, M Béval pouvait aller jusqu'au bout de sa démarche en dialoguant avec lui-même.

Paris, le 7 novembre 2018